

COVID-19
MESURES SPÉCIALES



LES ENTREPRISES DE TRANSPORTS ET DE LOGISTIQUE

COVID-19 : GUIDE PRATIQUE



Le transport, un acteur essentiel

« Une filière indispensable et stratégique qu'il convient de protéger. »

Les activités de transports routiers de marchandises et de prestations logistiques font parties des activités considérées comme essentielles à la vie de la Nation.

Elles permettent en effet, la circulation de toutes les marchandises sur le territoire national notamment vitales à la population et nécessaire à la continuité de l'activité économique.

COVID-19

TRANSPORT & LOGISTIQUE : LA SURVIE DE LA CHAÎNE

TRANSPORT ET LOGISTIQUE EN JEU



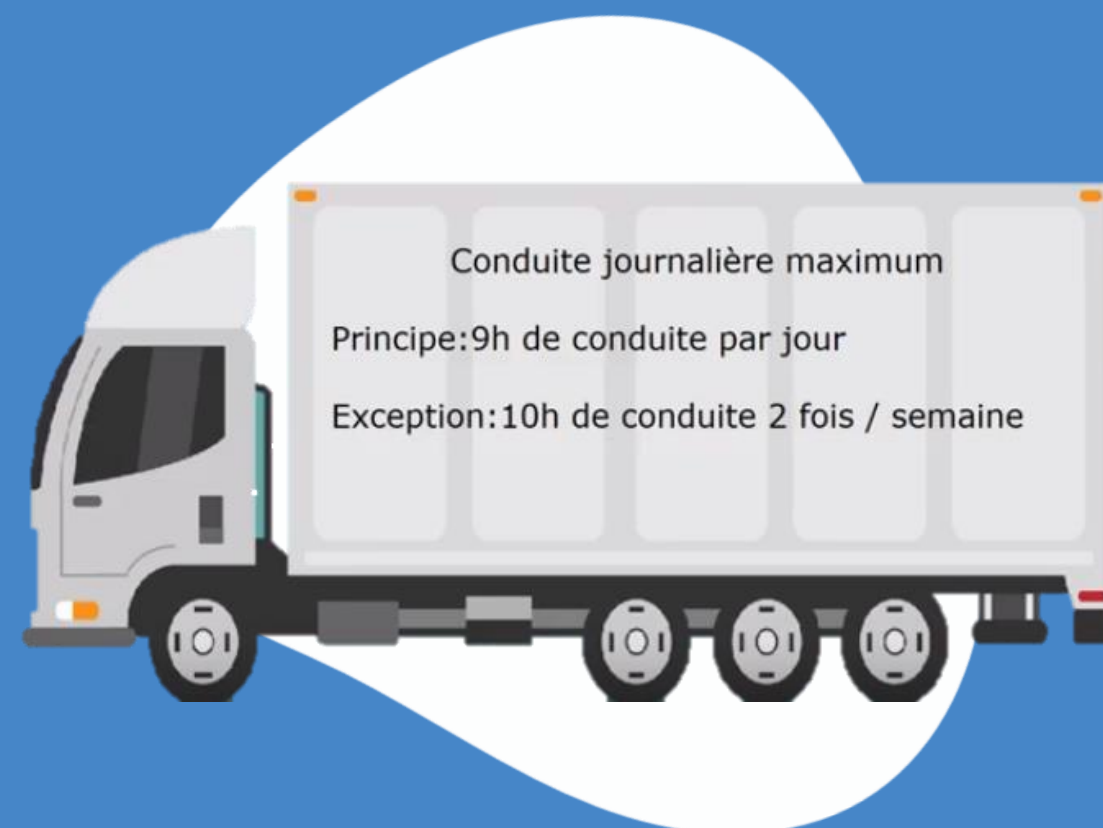
Focus sur les transporteurs de marchandises

Temps de conduite :

En principe, **le temps de conduite journalier ne doit pas excéder 9 heures**, en application de la réglementation européenne.

La réglementation concernant les temps de conduite et de repos est identique dans les 25 états membres de la Communauté Européenne ainsi que dans les 18 autres États Européens pour :

- Améliorer la sécurité
- Favoriser l'amélioration des conditions de travail et de repos des conducteurs routiers
- Harmoniser les conditions de travail



Focus sur les transporteurs de marchandises

Jours de conduite :

En principe, les poids lourds, dès lors qu'ils sont affectés aux transports routiers de marchandises, ont l'interdiction de circuler sur l'ensemble du réseau routier les samedis et veilles de jours fériés à partir de 22h et jusqu'à 22h les dimanches et jours fériés.

En outre, la réglementation comporte également les interdictions de circulation complémentaires suivantes :

➤ **En période estivale :**

- Sur l'ensemble du réseau, durant 5 samedis, de 7h à 19h, puis de minuit jusqu'à 22h le dimanche ; la circulation est autorisée de 19h à minuit les samedis concernés

➤ **En période hivernale :**

- Sur le réseau « Rhône-Alpes », pendant 5 samedis, de 7h à 18h, ainsi que de 22h jusqu'à minuit, puis de minuit jusqu'à 22h le dimanche ; la circulation est autorisée de 18h à 22h les samedis concernés



Respect des mesures d'hygiène



- Pour la réalisation des opérations de transport de marchandises, les mesures d'hygiène et de distanciation physique doivent être observées par les conducteurs ainsi que par les personnels des lieux de chargement ou de déchargement.
- Partout. Lorsque les lieux de chargement ou de déchargement ne possèdent pas de point d'eau, alors ces derniers doivent être pourvus de gel hydroalcoolique.
- Le véhicule doit être équipé d'une réserve d'eau et de savon, ainsi que de serviettes à usage unique, ou de gel hydroalcoolique.

Attention, la remise et la signature des documents de transport sont réalisées sans contact entre les personnes.



Respect des mesures d'hygiène

L'affectation fixe d'un véhicule par conducteur sera privilégiée :

- Pour **limiter le risque sanitaire**, lorsque le téléchargement obligatoire des cartes conducteurs et des tachygraphes n'est pas effectué par des moyens technologiques automatiques et à distance sécurisée, la fréquence du téléchargement manuel doit être limitée. A défaut de produits désinfectants adaptés, le salarié est tenu de se laver les mains avant et après le téléchargement manuel.
- **Le nettoyage du véhicule et de la carte conducteur** (volant, poignées, tableau de bord, clés, commande manuelle des hayons et l'ensemble de l'habitacle) se fera par le conducteur en fin de service au moyen de produits désinfectants adaptés.
- **L'affectation d'outils individuels à chaque livreur sera privilégiée** (diable, transpalette, sacs, tablette, téléphone, commandes manuelles...).



Préparation des opérations de transports

- Les mesures d'hygiène et de distanciation physique, dites "barrières", doivent être observées par les conducteurs de véhicules de transport ainsi que par les personnels des lieux de chargement ou de déchargement
- Lorsque les lieux de chargement ou de déchargement ne possèdent pas de point d'eau, alors ces derniers doivent être pourvus de gel hydroalcoolique
- Mise à disposition d'un flacon hydroalcoolique ou d'une réserve d'eau avec savon ou de lingettes désinfectantes, par véhicule afin d'assurer un lavage régulier de mains
- La remise et la signature des documents de transport sont réalisées sans contact entre les personnes. Il ne peut être exigé de signature d'un document sur quelque support que ce soit par le destinataire ou son représentant
- La livraison est effectuée au lieu désigné par le donneur d'ordre et figurant sur le document de transport
- Dans le cas de livraisons à domicile, les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis devant la porte en mettant en œuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison et ne récupèrent pas la signature du destinataire



L'arrivée sur site

- Rester dans la cabine et appeler le responsable du lieu de chargement ou déchargement
- Se renseigner sur les règles applicables à l'entrée du site (registre de sécurité), le lieu de stationnement, la zone d'attente, les points auxquels vous aurez accès (sanitaire, coin café...)
- Se renseigner sur les règles de chargement/déchargement, le matériel que vous aurez à disposition
- Prévoir de téléphoner si vous livrez un particulier et connaître les modalités de dépose de colis



Opération de chargement/déchargement

- Charger en dernier dans le véhicule ce qui sera livré en premier, pour limiter les manipulations
- Respecter les distances de sécurité en présence de plusieurs livreurs
- Prévoir un contact permanent avec votre base pour communiquer et gérer les imprévus, notamment si vous êtes seul dans le véhicule
- Se mettre suffisamment à l'écart de l'opération de livraison, si votre participation n'est pas indispensable
- S'assurer d'être seul pendant l'arrimage s'il est nécessaire
- Eviter tout contact physique direct ou indirect avec le personnel du site d'accueil durant la livraison : stylos à usage unique, scannage des colis, éviter le doigt pour signer sur l'écran du terminal, livraison avec dépose au sol, sur une table ou un chariot, en présence du client, sans remise en main propre. S'il est d'accord, remplacer par exemple la signature par une photo du client avec son colis
- Ne pas se toucher le visage avant de s'être lavé les mains *a minima* après chaque livraison, avec de l'eau et du savon, des lingettes ou du gel hydroalcoolique. Jeter les déchets dans un sac poubelle dans la cabine et nettoyer le matériel (sac, diable, équipements d'aide à la manutention) particulièrement les zones en contact avec les mains



Retour à l'entreprise

- **Vérifier la liste de ce qu'il faut absolument emmener dans le véhicule** afin que celui-ci soit paré pour une nouvelle tournée (eau, savon, gel hydroalcoolique et autres consommables)
 - **Nettoyer l'habitacle** au moyen de produits désinfectants adaptés
 - **Renforcer les vérifications du bon état du véhicule** (pneumatique, pare-brise, essuie-glaces, etc...) pour ne pas être obligé d'aller au garage pour une intervention non planifiée
- **Évacuer les déchets**
- Procéder à des retours et partages d'expériences des aléas de la journée pour adapter les procédures et mesures initialement prévues



Préparateur de commande en entrepôt logistique

À partir de la réception des bons de commandes, le préparateur de commandes prend en charge les tâches suivantes :

- Rassemblement des produits commandés
- Emballage et garnissage des colis
- Contrôle de la conformité des produits à livrer
- Chargement sur le véhicule de transport (camion, voiture, etc...)
- Validation des bons de livraison et de transport avec le chauffeur ;
Étiquetage des articles et des cartons
- Gestion des stocks : contrôle de la rotation des produits, vérification de leur disponibilité, approvisionnement auprès des fournisseurs, rangement, nettoyage, inventaire
- Chargement/déchargement



Pour le personnel de manutention

- Mettre à disposition des agents et préparateurs du savon et/ou du gel hydroalcoolique, en quantité suffisante afin qu'ils puissent se nettoyer les mains, ainsi que des masques
- Fournir aux agents de quoi nettoyer leur poste et/ou outils de travail (lingettes, produits désinfectants adaptés...)
- Mettre à disposition des agents/préparateurs un sac poubelle à attacher à leur engin ou à disposer à proximité de leur poste de travail ou dans leur zone de travail. Ce sac permettra la bonne évacuation des mouchoirs à usage unique ou lingettes utilisées au nettoyage
- Mettre à proximité des portes de quai du gel hydroalcoolique afin que le personnel de quai puisse se laver les mains après l'ouverture/fermeture des portes de quai utilisées par les équipes
- Organiser et contrôler le bon nettoyage des zones de travail en fin de journée et avant arrivée d'une nouvelle équipe : Nettoyer les points de contacts régulièrement utilisés



Opération de chargement/déchargement

- **Réaliser le chargement/déchargement par une seule personne**
- Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, si les mesures de distanciation physique et de gestes barrières ne peuvent être correctement respectées par l'entreprise d'accueil lors des opérations de chargement et de déchargement, et que le conducteur considère que ces conditions ne sont pas réunies pour sa santé et sa sécurité, il doit alors réintégrer sa cabine et en prévenir sans délai son employeur. Aucune sanction ne pourra lui être infligée du fait de cette décision
- **Organiser le picking, les préparations de commandes, les zones de tri de sorte à éviter la coactivité et la présence de plusieurs personnes dans la même zone de travail**



Engins de manutention ou d'aides à la manutention

- **Nettoyage en prise et fin de poste du timon (commandes, poignées) ou volant des engins de manutention, et autant que possible de façon plus fréquente**
- **Attitrer dans la mesure du possible les engins de manutention ou aides à la manutention**
 - En cas de mise en charge ou changement de batteries :
 - Limiter le nombre et lister les personnes habilitées à entrer en salle de charge
 - Attitrer les EPI nécessaires aux opérations
 - Nettoyer au moyen de produits désinfectants adaptés tout outil/engin utilisé pour la réalisation de cette opération (commandes du tugger, du pont roulant...), poignées des batteries...



Pour la circulation, les lieux de vie et locaux dans l'entreprise

- Définir et renforcer les prestations de ménage et de nettoyage
- Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'entreprise
- Réaliser un marquage au sol devant les distributeurs, lavabos, sanitaires, pour faire respecter la distance d'un mètre
- Échelonner les pauses et horaires de repas pour limiter le nombre de personnes en salle de pause
- **Limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires** : si possible échelonner les arrivées/départs, pour respecter les distances barrières
- Mettre en place un protocole au sein de l'entreprise pour la gestion des vêtements de travail



Vérifier

- **Évacuer les déchets à la fin du poste**
- **S'assurer de l'approvisionnement permanent en consommables : gel hydroalcoolique, masques ...**
- **Vérifier l'effectivité des mesures de nettoyage et d'attribution individuelle de matériel**
 - **Remonter à l'encadrement au cours du débriefing** (ou autre moment choisi par l'entreprise) les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de ces règles
- **Procéder à des retours et partages d'expérience** des aléas de la journée pour adapter les procédures et mesures initialement prévues





REJOIGNEZ-NOUS

-  SANTE AU TRAVAIL EN MAYENNE
-  SATM53
-  SATM53



www.satm.fr